RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

Travaux de remise à niveau de la sécurité incendie des bâtiments composant le bloc sciences du campus 1

GROUPEMENT MAITRISE D'OUVRAGE ET PARTENAIRES

MAITRE D'OUVRAGE

UNIVERSITÉ DE CAEN - NORMANDIE

Esplanade de la Paix - CS 14032 - 14032 CAEN CEDEX 5 +33 (0)2 31 56 55 71

Directeur du patrimoine et de la logistique
CAUMONT François
Esplanade de la Paix · Bâtiment K
CS 14032 · 14032 Caen cedex 05
francois.caumont@unicaen.fr

Conducteur de l'opération
Sébastien Champigneux
Tel : 02 31 56 52 49 / 06 09 47 71 04
Université de Caen Normandie
14032 CAEN Cedex 05
sebastien.champigneux@unicaen.fr

Directeur adjoint de la prévention
JUPIN Yannick
Tél : 02 31 56 55 75 / 06 43 84 30 95
Université de Caen Normandie
14032 CAEN Cedex 05
yannick.jupin@unicaen.fr

Contrôleur technique
BTP Consultants
SACQUET Nicolas
+33 06 64 56 49 05
1690 rue Aristide Briand Seine Créapolis
Sud 76650 PETIT-COURONNE
nicolas.sacquet@btp-consultants.fr

Coordonnateur SPS
Groupe Qualiconsult
PAISANT Xavier
+33 07 63 32 71 83
1 Avenue Tsukuba Le Citis
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
xavier.paisant@qualiconsult.fr

GROUPEMENT MAITRISE D'OEUVRE ET PARTENAIRES

MANDATAIRE

SARL La Comète - Architecte du patrimoine

Tel. +33 1 80 06 11 36
contact@lacomete.archi

14 rue Auger - 75020 PARIS

SARL La Comète
PLATERO VILABOA Alba
+33 07 71 50 88 21
BROUZES Jean
+33 6 71 11 75 43
14 rue Auger - 75020 PARIS
contact@lacomete.archi

B.E.T. Economie
Moteec Ingenierie
LECONTE Christophe
+33 02 35 59 61 47
30 Chemin de la Planquette -
76130 MONT SAINT AIGNAN
contact@moteec.fr

EFFICIO
B.E. Struct. / Fluides
PESCHAUX Nicolas
+33 06 52 15 18 56
655 Avenue Roland Garros BP 334
78530 BUC
info@be-efficio.fr

CCTP LOT 06 - PEINTURE - REVÊTEMENT DE SOL

Phase	Date	Echelle	Indice	Format	Par
DCE	**09/07/2025**	**SO**	**A2**	**A4**	**SARL La Comète**

Révisions

Indice	Date	Rédacteur	Vérifié par	Description modification

Nom du fichier

100_DCE_ARC_GEN_TNX_CCP_LC_LT06_A2_CCTP_Peinture - revetement sol

Domaine	Phase	Lot/Métier	Périmètre	Niveau	Type	Emetteur	Numéro	Indice
100	DCE	ARC	GEN	TNX	CCP	LC	LT06	A2



TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES 4

REALISATION DES OUVRAGES 4
LES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS 4
SUPPORT 4
PREPARATION DES SUPPORTS 5
COLLES 5
CHOIX ET MISE EN ŒUVRE DES COLLES 5
NETTOYAGE - ENTRETIEN 5
RECEPTION DES SUBJECTILES 5
TOLERANCES 6
CHOIX DES PRODUITS 7
CONFORMITE DES PRODUITS AU CHOIX DE L'ENTREPRENEUR 7
PROTECTION DES OUVRAGES 7
NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE 7
RAPPEL DES DIFFERENTES CLASSES DE FINITION GENERALEMENT RENCONTREES EN PEINTURE 7
CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION 7
ECHAFAUDAGES 8
COORDINATION 8
SECURITE DU TRAVAIL 8
PLAN GENERAL DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE 8
PLANS D'EXECUTION EN ATELIER ET ETUDE DE DETAILS DE CHANTIER 8
VISITE DES LIEUX 8
ECHANTILLONS 8
PROTECTIONS PROVISOIRES 9
DOCUMENTS D'OUVRAGES EXECUTES (D.O.E) 9

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES 10

B1 - PEINTURE 10

1 - Travaux préparatoires sur murs et plafonds existants 10
2 - Peinture sur plafonds 10
2.1 - Peinture satinée finition A sur plafonds (supports existants préparés) 10
3 - Peinture sur murs 11
3.1 - Peinture satinée finition A sur murs (supports existants préparés) 11
3.2 - Peinture satinée finition A sur murs (supports neufs) 11
4 - Peinture brillante sur menuiseries bois interieures 12
4.1 - Peinture sur menuiseries bois intérieures (supports existants) 12
4.2 - Peinture sur menuiseries bois intérieures (supports neufs) 12
5 - Peinture laque satinée A, sur portes prépeintes 13
6 - Peinture sur ouvrages métalliques existants 13
7 - Peinture sur canalisations 14
7.1 - Peinture laque satinée A, sur métaux non-ferreux 14
7.2 - Peinture brillante finition A, sur PVC 14
8 - Enduit décoratif 15
9 - Nettoyage 15

10 - Ravalement de façades 16
10.1 - Echafaudage 16
10.2 - Ravalement de façades par traitement D3 17
B2 - REVETEMENTS DE SOLS 18
1 - Dépose des revêtements de sols 18
1.1 - Revêtements de sols 18
1.2 - Plinthes 18
2 - Dépose des faïences 18
3 - Travaux sur sols existant conservé 18
3.1 - Carrelage 18
3.2 - Pierre naturelle 18
3.3 - Plinthes carrelées 18
3.4 - Plinthes en pierre naturelle 18
4 - Ragréage 19
5 - Revêtement de sol PVC 19
6 - Revêtement en pierre 19
7 - Carrelage en carreaux de grès cérame 20
8 - Revêtement de sol en lames PVC auto plombantes 20
9 - Plinthe à recouvrement 20
10 - Plinthes 20
10.1 - Pierre naturelle 21
10.2 - Carrelage 21
10.3 - Sapin 21
11 - Revêtement mural en carreaux de faïence 21
12 - Barres de seuils 21
13 - Profilés de nez de marches 21
14 - Dispositif d'eveil a la vigilance 21

A - GENERALITES

REALISATION DES OUVRAGES

La réalisation des ouvrages devra être conforme aux documents cités ci-après :

- Avis techniques, ou prescriptions du fabricant.
- Matériaux conformes aux normes françaises (A.F.N.O.R.).
- Règlements de sécurité incendie en vigueur.
- Documents en vigueur à la date de passation des marchés : lois, décrets, arrêtés, circulaires, règlements propres au Maître d'Ouvrage.
- Cahier des Clauses Spéciales des D.T.U. (C.C.S. - D.T.U.).
- D.T.U 52.2 Revêtements de sols collés
- D.T.U 59.1 et au D.T.U. 59.3 et de la Norme T 36005 de septembre 1989.
- D.T.U. 26.1 Enduits aux mortiers de ciments, de chaux et de mélange plâtre et chaux aériennes (DTU P 15.201)
- D.T.U 59.1 et au D.T.U. 59.3 et de la Norme T 36005 de septembre 1989.

Sauf spécifications contraires, tous les ouvrages décrits au présent document sont à prévoir en fourniture et pose, y compris la préparation du support.

Commentaires ou précisions complémentaires sur le Cahier des Clauses Spéciales :

L'Entrepreneur est supposé avoir pris connaissance de l'ensemble du projet. Il devra se mettre en relation avec le Maître d'œuvre et les Entreprises des autres corps d'état afin de s'enquérir des caractéristiques exactes des supports qu'il devra revêtir et utiliser des produits compatibles avec ceux-ci. Il se renseignera auprès du Maître d'œuvre et des Bureaux Techniques sur la conception particulière de l'ouvrage (fluides, étanchéité des planchers, etc…)

L'Entrepreneur devra tenir compte dans son prix de tous travaux en relation avec sa profession et nécessaires au parfait achèvement de son intervention.

Il devra signaler clairement à part, dans la présentation de son offre, toutes prestations impliquées par les plans ou les réglementations qui ne seraient pas mentionnées dans le présent document.

LES TRAVAUX DE REVÊTEMENTS

Le constat du tracé du trait de niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.

La réception de l'état des supports, (côte d'arase, planéité, état de surface), débarrassées de tous gravats et souillures.

Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel du revêtement.

La fourniture et la pose des revêtements prévus aux documents particuliers du Marché conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques D.T.U. N° 52.1, y compris tous découpages, entailles, sciottages, appareillages, réservation à la demande des autres Corps d'Etat, raccords dans le cadre du planning, à l'exception des raccords nécessités par le retard d'un autre Corps d'Etat.

La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de dilatation du Gros Œuvre dont la nature doit être fixée par les documents particuliers du marché.

Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.

Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.

L'épandage d'une couche de sciure de bois blanc en protection des revêtements qui le nécessitent.

L'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements, y compris de protection.

SUPPORT

Dalles béton : se reporte au Cahier des Charges D.T.U. 26.2 et D.T.U. 20.

Tolérances :

- Le support constitué de béton armé surfacé au coulage pourra comporter une tolérance de planimétrie de 7 mm sous la règle de 2 m et ne devra pas présenter de manque de matière, porosités et laitances pour les planchers surfacés et de 5 mm sous la règle de 2 m dans le cas de chape rapportée.
- L'Entrepreneur du présent chapitre devra effectuer le balayage et le dépoussiérage du support avant son intervention.

Traitement des joints de dilatation :

- Le revêtement doit être arrêté de part et d'autre.

PREPARATION DES SUPPORTS

Généralités

- Dans tous les cas, les supports devront être propres, exempts de poussière, de peinture, de corps gras, sans porosité excessive, plans, horizontaux, au niveau voulu, lisses, rigides, secs, le revêtement ne sera pas exposé à des remontées d'humidité, il conviendra d'appliquer les règles édictées par le CSTB ainsi que les règles professionnelles.

Support

- Conforme au Cahier des Charges du C.S.T.B. n° 50.02.
- Cahier 286/35 et aux règles de l'U.N.R.S.T.

Ragréages prévus dans les prix unitaires du présent chapitre et ramenant la tolérance de planimétrie de 5 mm à 3 mm.

- Ils devront être parfaitement adaptés au support, à la colle et au revêtement.
- L'entrepreneur reste maître du choix, de la préparation et de l'application, conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'Avis Technique du C.S.T.B.
- Quantité maximale à prévoir : 2,500 kg/m2 sur béton surfacé.

COLLES

Mêmes exigences que pour le produit de ragréage.

Pour le collage de revêtements muraux intérieurs sur support béton les colles utilisées devront obligatoirement faire l'objet d'un Avis Technique Spécifique à un tel support (Type I selon CPT).

La pose sur parois verticales en béton pour le collage de revêtement céramique (et assimilés) sera admise dans le cas où les colles sont additionnées d'une résine liquide adaptée. On se référera, en ce qui concerne ces produits aux Additifs d'Avis Techniques (ou nouveaux Avis Techniques formulés prévoyant l'emploi de cette résine) qui préciseront la résine d'adjonction, les modalités d'ajout et les conditions d'emploi.

CHOIX ET MISE EN ŒUVRE DES COLLES

Les colles utilisées devront être parfaitement adaptées au support et au revêtement.

L'Entrepreneur restera maître du choix, de la préparation et de l'application conformément aux spécifications imposées dans la documentation du fournisseur et contenues dans l'avis technique du C.S.T.B.

NETTOYAGE - ENTRETIEN

La pose des revêtements intervenant en fin de travaux, les locaux seront fermés et les clés remises au Responsable des Travaux qui ne les délivrera que sur ordre du Maître d'Œuvre.

Un nettoyage, balayage, lavage ou lustrage si nécessaire pour les sols lisses, le dépoussiérage à l'aspirateur pour les moquettes sera effectué par l'Entrepreneur du présent chapitre pour la réception.

Les protections posées par l'Entrepreneur du présent chapitre sur les sols fragiles ou facilement salissables consisteront principalement en un cheminement et seront déposées et évacuées après la levée des réserves de tous les corps d'état dans le local considéré.

L'Entrepreneur aura la faculté de faire constater au cours d'une pré-réception, la qualité de sa prestation avant l'intervention d'autres corps d'états.

RECEPTION DES SUBJECTILES

Avant la date prévue par le marché ou par l'ordre de service pour procéder à l'application des enduits ou peintures, l'Entrepreneur doit s'assurer que les subjectiles sont conformes aux dispositions du marché et à celles des documents approuvés par le Maître d'œuvre. Il s'assure également que l'état du chantier lui permet d'effectuer ses travaux dans des conditions normales d'exécution.

Il fera ensuite la réception de ceux-ci (sur sa demande) conjointement avec le Maître d'œuvre. A la demande de ce dernier, le fabricant ou son représentant pourra également y participer. Passé la date de réception, l'Entrepreneur sera pleinement responsable de la qualité de ses travaux.

TOLERANCES

Les tolérances des supports seront conformes au D.T.U.

Rappel de certaines tolérances importantes.

BETON BRUT DE DECOFFRAGE INTERIEUR ET EXTERIEUR

BETON BRUT DE DECOFFRAGE INTERIEUR ET EXTERIEUR	METHODES ET TOLERANCES	SOIGNE
	Planéité : Règle de : Tolérance :	0.20 m 2.00 m 2 mm 5 mm
(a) S= Surface bullage P= Profondeur bulle	Désaffleurement entre panneaux	3 mm avec linéaire inférieur à 0.50 m² Rectitude des arêtes et cueillies rectifiées. Uniforme et homogènes Nids de gravillons ou zones sableuses ragréées. Balèvres affleurées par meulage (a) Bullage : S <3 cm² P < 5 mm Etendue maxi par nuages de bulles de 10% Arêtes et cueillies rectifiées et dressées

SUPPORT DOUBLAGES ET CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE CARTONNEES

SUPPORT PLAQUES DE PLATRE CARTONNEES	TOLERANCES	
Planéité	Locale	Générale
Sous règle de Tolérance	0.20 m 1 mm	2.00 m 5 mm

SUPPORT ENDUITS DE LIANTS HYDRAULIQUES EXTERIEURS ET INTERIEURS

SUPPORT ENDUIT DE LIANTS HYDRAULIQUES EXTERIEURS ET INTERIEURS	Enduit exécuté sur nus	Enduit exécuté au jeté et repères	
Planéité	Générale	Locale	Générale
Sous règle de Tolérance	2.00 m 10 mm	0.20 m 2 mm	2.00m 5 mm

CHOIX DES PRODUITS

L'Entrepreneur du présent chapitre est seul responsable du choix des produits à mettre en œuvre et ce, en fonction de la nature du support et de la finition recherchée dans le marché.

Il pourra être fait référence à des produits dans le but de déterminer une qualité. Ces produits n'auront, sauf si précise, aucun caractère d'imposition.

L'Entrepreneur pourra soumettre des variantes, cependant celles-ci devront posséder au minimum toutes les performances du produit référencé.

Ces variantes devront figurer de façon précise dans le chapitre "DESCRIPTION DES OUVRAGES" (avec documentation, et, notices techniques).

CONFORMITE DES PRODUITS AU CHOIX DE L'ENTREPRENEUR

Une fiche technique accompagne chacun des produits élaborés par le Fabricant et guide le choix de l'Entrepreneur.

Cette fiche technique, établie sous la responsabilité du Fabricant, doit faire référence aux spécifications et labels suivants :

- Marque NF.
- Agrément ministériel.
- Spécification AFNOR et Spécification GPEM/PV.
- Toute autre spécification dont l'origine doit être alors précisée.

PROTECTION DES OUVRAGES

L'Entrepreneur devra, pendant la durée de son intervention protéger tous les ouvrages, exposés, réalisés par les autres Corps d'Etat et qui ne sont pas prévus être décorés par le présent lot.

NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE

Avant le début des opérations de nettoyage, l'Entrepreneur du présent chapitre s'assurera auprès de chaque entreprise des incompatibilités entre les produits ou manières d'effectuer le nettoyage de finition des matériaux.

Ce nettoyage doit être considéré comme la finition d'un ouvrage déjà réalisé par chaque entreprise dans le cadre de son marché de sous-traitance

Il concerne l'enlèvement de la poussière et la mise au net de toutes les parties apparentes et en particulier :

- Revêtements de sols et verticaux.
- Quincailleries diverses.
- Appareils sanitaires et équipements.
- Appareils électriques.
- Vitrerie, miroiterie aux 2 faces.
- Miroirs.

RAPPEL DES DIFFERENTES CLASSES DE FINITION GENERALEMENT RENCONTREES EN PEINTURE

Elémentaire C - Courante B - Soignée A.

Observations :

- Sur les subjectiles bois la qualité élémentaire ne convient pas en extérieur.
- Sur les subjectiles métalliques la qualité élémentaire ne convient pas sur les ouvrages protégés.

CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Les ouvrages de peinture, vernis enduits et préparations assimilées ne sont exécutés que sur des subjectiles propres et dépoussiérés, répondant aux prescriptions les concernant au présent chapitre.

Ils ne seront jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, sur des subjectiles gelés ou surchauffés, et d'une façon générale dans des conditions activant le séchage (vent, soleil, etc.).

En outre :

- En travaux extérieurs, la température ambiante ne devra pas être inférieure à (+) 5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 75 % HR.
- En travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée de peinture ou de vernis, les conditions requises sont :
 - Température supérieure à (+) 8°C.
 - Hygrométrie inférieure à 60 % HR.

Certains produits nécessitent des conditions particulières d'application, celles-ci font alors l'objet d'une mention particulière dans la fiche technique du produit établie par le fabricant. L'Entrepreneur devra en tenir compte dans ses prix unitaires.

ECHAFAUDAGES

L'Entrepreneur du présent chapitre devra tous les échafaudages intérieurs nécessaires à l'exécution de ses ouvrages

COORDINATION

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur se mettra en rapport avec les autres entreprises, afin de prévoir les réservations ou sujétions nécessaires à la pose de ses ouvrages.

L'Entrepreneur devra réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à intervenir, en cas de défectuosité, il deviendra seul responsable des désordres qui en découlent.

SECURITE DU TRAVAIL

La sécurité des personnes contre les chutes sera réalisée suivant les exigences figurant dans le décret concernant l'exécution des dispositions du livre II du Code du Travail (Titre II : Hygiène et sécurité des travailleurs) et seront conformes au PGC.

Elle comprendra des garde-corps et sous lisses périphériques.

La valeur de ces matériels ainsi que les opérations de montage et de démontage sera incorporée dans les prix unitaires et ne fera pas l'objet d'un poste séparé.

PLAN GENERAL DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

L'Entrepreneur du présent chapitre devra en prendre connaissance pour apprécier les charges qui lui incombent et en tenir compte dans son offre.

PLANS D'EXECUTION EN ATELIER ET ETUDE DE DETAILS DE CHANTIER

Tous les plans dus au titre de la mission de la Maîtrise d'œuvre sont ceux fournis au Dossier de Consultation.

Tous plans d'exécution complémentaires, notes de calculs, plans de détails et d'assemblages, de réservations ou autres plans, nécessaires à l'exécution de ses ouvrages, sont dus par l'entreprise attributaire du présent chapitre.

VISITE DES LIEUX

L'Entrepreneur est tenu de prendre connaissance des lieux existants avant de remettre son offre de prix. Aucune plus-value due à une mauvaise connaissance des lieux ne sera prise en considération lors de l'exécution.

Les entreprises devront prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter des dégradations sur les ouvrages conservés. Les éventuels frais de remise en état seront à la charge de l'entreprise réputée responsable des dégradations.

ECHANTILLONS

Avant toute commande, l'Entreprise présentera des échantillons à l'approbation de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage. Les matériaux mis en œuvre seront rigoureusement identiques aux échantillons agréés. Toute substitution sera sanctionnée par un ordre de dépose avec repose en matériaux conformes.

PROTECTIONS PROVISOIRES

Pendant toute la durée du chantier, l'Entrepreneur du présent chapitre protégera ses ouvrages par tous moyens à sa convenance, et signalera au Maître d'Œuvre, toutes dégradations ou salissures occasionnées par d'autres corps d'état. Les protections seront enlevées en fin de tranche par l'Entrepreneur du chapitre effectuant la pose.

DOCUMENTS D'OUVRAGES EXECUTES (D.O.E)

Se rapprocher de l'article du CCAP

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages décrits au présent lot sont compris fournis et posés

L'ensemble des installations devra être conforme aux normes en vigueur.

Suivant les rapports de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dossier n° T241046962 en date du 26/11/2024 et dossier n° C25108907 en date du 19/06/2025, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Une partie des ouvrages constitués de matériaux amiantés sera conservée en l'état et maintenue en place. Le personnel sera donc amené à réaliser des travaux en présence ou à proximité d'ouvrages existants contenant de l'amiante. Dans ce cas, l'Entreprise sera tenue d'établir un mode opératoire et les travailleurs devront être titulaires d'une attestation de formation en sous-section 4.

Toutes les opérations liées à l'amiante seront réalisées conformément aux articles spécifiques figurant dans le Code du Travail et dans le Code de la Santé Publique.

B1 - PEINTURE

Sans qu'il le soit répété en description particulière, la finition recherchée sera de type A.

1 - TRAVAUX PREPARATOIRES SUR MURS ET PLAFONDS EXISTANTS

Les travaux préparatoires sur ouvrages existants comprennent :

- Décollage des revêtements existants, (papier, tenture, plaques de polystyrène etc.…), lessivage des anciens fonds
- Dépose des ouvrages rapportés sur murs (tableaux, meubles suspendus, frises, habillage divers, etc…)
- Enlèvement des clous, fixations, pitons, barres de rideaux, cornières d'angle y compris rebouchage
- Evacuation de tous les gravats et matériaux
- Rebouchage
- Egrenage, époussetage, révision des joints de plaques
- Projection à l'aide d'une machine à enduits Airless d'enduit type BAGAR AIRLISS SG des Ets BEISSIER ou équivalent suivant fiche de mise en œuvre du fabricant – épaisseur maxi d'application 6mm.
- Ponçage, dépoussiérage

Localisation :

Sur murs et plafonds existant non recouvert, suivant plans de repérage.

2 - PEINTURE SUR PLAFONDS

2.1 - Peinture satinée finition A sur plafonds (supports existants préparés)

Travaux préparatoires :

- cf. article précédent

Finition :

- 1 couche d'impression de peinture acrylique en phase aqueuse
- Fourniture et mise en œuvre d'une toile de verre (voile prépeint préencollé SYSTEXX CONFORT V22 de chez ZOLPAN ou équivalent) grammage 220 gr/m2 totalement lisse.
- 2 couches de finition de peinture acrylique en phase aqueuse satinée de teintes au choix de l'Architecte.

Localisation :

Suivant plans de repérage.

3 - PEINTURE SUR MURS

3.1 - Peinture satinée finition A sur murs (supports existants préparés)

Travaux préparatoires :

- cf. article précédent

Finition :

- Une couche d'impression à base de résines acryliques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM MICRO ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2
- Deux couches de finition à base de résine acrylique et polysiloxanes en dispersion aqueuse, aspect satiné, type AQUARYL SILO SAT Plénitude ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2/10c

Localisation :

Suivant plans de repérage et en raccords au droit des ouvertures de baies. (Provision de 10M² par ouverture).

3.2 - Peinture satinée finition A sur murs (supports neufs)

Travaux préparatoires :

Support béton brut de décoffrage, enduit ciment :

- Égrenage, brossage, dégrossissage, enduit garnissant, ponçage, enduit repassé
- En plafond, il sera procédé à une double passe d'enduit

Support plaques de plâtre à épiderme cartonné :

- Brossage, rebouchage, révision des joints, enduit repassé, ponçage,

Finition :

- Une couche d'impression à base de résines acryliques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM MICRO ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2
- Deux couches de finition à base de résine acrylique et polysiloxanes en dispersion aqueuse, aspect satiné, type AQUARYL SILO SAT Plénitude ou équivalent, classement : Famille 1 – classe 7b2/10c

Localisation :

Suivant plans de repérage.

4 - PEINTURE BRILLANTE SUR MENUISERIES BOIS INTERIEURES

4.1 - Peinture sur menuiseries bois intérieures (supports existants)

Subjectiles : Bois massif, contreplaqué, éléments plaqués, panneaux de particules, panneaux de fibre dure, médium

Les travaux consistent en la préparation et le traitement des supports existants en bois peint, et comprenant :

Travaux préparatoires des supports existants :

- Contrôle d'adhérence du revêtement existant par essai de traction selon la norme NF EN ISO 4624 ou par essai de quadrillage selon la norme NF EN ISO 2409, élimination du revêtement existant sur les zones où il présente un défaut d'adhérence,
- Lessivage et dégraissage des surfaces à peindre à l'aide d'un nettoyant / dégraissant en phase aqueuse, inodore, sans COV, biodégradable, de type ECO DEGRAISSANT, gamme KERIA des Ets CD PEINTURES SAS ou équivalent, à utiliser pure ou dilué à l'eau suivant l'état du support et conformément aux préconisations du fabricant.
- Rinçage à l'eau claire, séchage complet du support,
- Ponçage mécanique soigné de l'ensemble des supports. Dépoussiérage.

Finition :

- Une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage, à base de résines synthétiques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM Isolant ou équivalent Clst : Famille 1 – classe 10i
- Deux couches de peinture laque polyuréthanne acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent Clst : Famille 1 – classe 7b2/6a

Aspect :

- Satinée

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des menuiseries bois existantes dans les locaux réhabilités.

4.2 - Peinture sur menuiseries bois intérieures (supports neufs)

Subjectiles : Bois massif, contreplaqué, éléments plaqués, panneaux de particules, panneaux de fibre dure, médium

Travaux préparatoires :

- Brossage,
- Impression,
- Rebouchage,
- Enduit repassé,
- Ponçage à sec

Finition :

- Une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage, à base de résines synthétiques en dispersion aqueuse type AQUAPRIM Isolant ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 10i
- Deux couches de peinture laque polyuréthanne acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 7b2/6a

Aspect :

- Satinée

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des menuiseries bois créées dans les locaux réhabilités.

5 - PEINTURE LAQUE SATINEE A, SUR PORTES PREPEINTES

Support :

- Fibre dure revêtue d'un apprêt spécial, épaisseur en bois brut poncé.

Travaux préparatoires :

Sur face :

- Brossage, révision, ponçage

Sur épaisseur :

- Brossage, 1 couche d'impression, rebouchage, enduit non repassé, ponçage.

Finition :

- Une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage à haut extrait sec, à base de résines alkydes uréthannes spéciales et de pigments inhibiteurs de corrosion type ADERPRIM micro ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 4a
- Deux couches de peinture laque polyuréthanne acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 7b2/6a

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des portes prépeintes créées dans les locaux réhabilités.

6 - PEINTURE SUR OUVRAGES METALLIQUES EXISTANTS

Support :

- Métaux ferreux

Travaux préparatoires :

- Nettoyage, dégraissage, grattage de la calamine, brossage de la rouille, dépoussiérage ;
- Retouches suivant besoins avec 1 couche, primaire d'accrochage à haut extrait sec, à base de résines alkydes uréthannes spéciales et de pigments inhibiteurs de corrosion

Finition :

- Une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage à haut extrait sec, à base de résines alkydes uréthannes spéciales et de pigments inhibiteurs de corrosion
- Application de deux couches d'une peinture antirouille brillante à base de résine alkyde en phase solvante, marque UNILOX FER de chez UNIKALO

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des ouvrages métalliques existants dans les locaux réhabilités.

7 - PEINTURE SUR CANALISATIONS

7.1 - Peinture laque satinée A, sur métaux non-ferreux

Travaux préparatoires :

- Nettoyage, dépoussiérage ;
- Dégraissage ;
- Décapage ou dérochage et rinçage (non nécessaire sur subjectile zinc)

Support :

- Métaux non- ferreux

Finition :

- Une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage à haut extrait sec, à base de résines alkydes uréthannes spéciales et de pigments inhibiteurs de corrosion type ADERPRIM micro ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 4a
- Deux couches de peinture laque polyuréthanne acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 7b2/6a

Localisation :

Pour canalisations de plomberie et de chauffage apparentes dans les locaux réhabilités

7.2 - Peinture brillante finition A, sur PVC

Support :

- PVC

Travaux préparatoires :

- Nettoyage à l'alcool, dégraissage, rinçage ;
- Ponçage pour rendre la surface mate, dépoussiérage;

Finition :

- Une couche d'impression universelle microporeuse et primaire d'accrochage à haut extrait sec, à base de résines alkydes uréthannes spéciales et de pigments inhibiteurs de corrosion type ADERPRIM micro ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 4a
- Deux couches de peinture laque polyuréthanne acrylique satinée tendue en dispersion aqueuse type 02 lak Satin ou équivalent. Clst : Famille 1 – classe 7b2/6a

Aspect :

- Satinée tendue

Localisation :

Pour canalisations apparentes de vidange dans les locaux réhabilités.

8 - ENDUIT DECORATIF

Travaux comprenant :

Echafaudage de pied périphérique

Sondage général,

Piquage de tous les éléments dégradés n'adhérents plus au support, compris brossage et grattage.

Nettoyage des supports par projection humide à basse pression variable avec respect du support dans son intégralité.

Enduit à la chaux naturelle appliqué à la main, compris sous enduit préalable.

Le sous enduit WEBER MEP a pour fonction d'assurer l'adhérence de l'enduit au support, conformément aux articles 3.1 et 5.21 du D.T.U. 26.1. (Support classe rt3).

L'enduit à la chaux sera réalisé de finition dito existante.

Lignage verticaux blanc à réaliser dito existant.

L'épaisseur moyenne de l'enduit sera de 5 à 7 mm afin d'assurer les fonctions d'imperméabilisation.

Le comportement au feu de l'enduit sera A1.

Les arêtes seront dressées.

Au droit des jonctions sur supports différents l'enduit sera armé par une toile de verre traitée de façon durable contre les alcalis et avoir des mailles de dimensions compatibles avec l'application du mortier conformément à l'article 2.322 du D.T.U. 20.1.

L'Entrepreneur devra assurer la protection des sols, des murs existants et des menuiseries intérieures.

L'Entrepreneur exécutera une rainure de 5 mm au droit du dormant des menuiseries pour recevoir un joint complémentaire au mastic prévu au lot « Menuiseries Intérieures ».

L'entrepreneur devra tous les échafaudages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

L'enduit épais de parements manuels à la chaux aérienne sera de type WEBER CAL G des Ets. WEBER ou équivalent.

Couleur dito existant.

Localisation :

Murs de façades intérieure côté escalier monumental de la Galerie vitrée niveau R+1_SAS PRES-RDC/AB-RDC et niveau R+1_SAS PRES-R+1/AB-R+1, suivant plans Architecte.

9 - NETTOYAGE

L'entrepreneur exécutera, comme étant inclus dans son prix, tous travails ressortissants à sa profession et nécessaires au parfait achèvement des travaux. Il devra signaler clairement à part, dans la présentation de son offre, toutes prestations impliquées par les plans et nécessaires au parfait achèvement des travaux qui ne figurerait pas dans le présent document.

A prévoir en fin de chantier, avant réception, sur carrelages, vitrages, appareils, sanitaires, interrupteurs, etc. Et grattage des pênes.

Les produits employés ainsi que les procédés mis en œuvre ne devront altérer ni les matières, ni l'état des surfaces.

Toutes précautions et protections seront prises pour protéger les ouvrages des autres corps d'état pendant ces nettoyages.

Avant le début des opérations de nettoyage, l'Entrepreneur du présent lot s'assurera auprès de chaque entreprise des incompatibilités entre les produits ou manières d'effectuer le nettoyage de finition des matériaux.

Le présent lot aura à sa charge les joints entre tous les changements de matériaux à savoir : faïence/mur, huisserie/mur, menuiseries extérieures/mur, plinthes/mur, etc.

Ce nettoyage doit être considéré comme la finition d'un ouvrage déjà réalisé par chaque entreprise dans le cadre de son marché.

Il concerne l'enlèvement de la poussière et la mise au net de toutes les parties apparentes et en particulier :

- Revêtements de sols et verticaux.
- Quincailleries diverses.
- Appareils sanitaires et équipements.
- Appareils électriques.
- Vitrerie, miroiterie aux 2 faces, Miroirs.

Il sera prévu 2 nettoyages 1 avant les opérations préalables à la réception et 1 avant la réception définitive.

Localisation :

A prévoir sur l'ensemble des zones réhabilités

10 - RAVALEMENT DE FAÇADES

10.1 - Echafaudage

Les échafaudages verticaux de pied et matériels nécessaires à l'exécution des travaux du présent lot sont à prévoir au présent lot. Incluant toutes protections, garde-corps, garde-gravois et toutes sujétions conformément à la réglementation et législation en vigueur et suivant les consignes du coordinateur S.P.S.

Cette prestation comprendra :

- le montage et démontage, assuré par du personnel formé compris transport, d'un échafaudage, couvert par la norme NF, afin de permettre la réalisation des travaux.

- Installation signalisation, balisage et protection vis-à-vis des utilisateurs du bâtiment.

- Installation des agrès, poulie, goulottes et tout matériel nécessaire au levage et coltinage des matériaux.

- la mise en œuvre de protections périphériques telles que des clôtures type HERAS ou équivalent en périphérie des échafaudages. En dehors des périodes de travail, les échafaudages ne devront pas être accessibles par des tiers et les clôtures seront cadenassées.

- Un panneau fixé à l'échafaudage mentionnera les conditions d'utilisation et interdisant l'accès aux personnes non autorisées.

- L'établissement d'un plan de montage à faire approuver par la CARSAT

- Tunnel de protection des accès aux bâtiments, permettant l'accès piéton, incluant ossatures verticales et horizontales en bois de section appropriée et fermeture par panneaux de bois ou métal plein résistant aux chutes d'objet, d'outils et matériels divers, compris toutes sujétions suivant étude de l'entreprise.

- l'entretien des échafaudages jusqu'à la fin des travaux

- la mise en place impérative d'un plateau à -1.00 m ht de l'ouvrage le plus haut à réaliser

Échafaudages verticaux de pied :

Échafaudages verticaux de pied système métallique, classe de charge adaptée aux travaux du présent lot, tout en acier avec ancrages adaptés à la pose d'isolation par l'extérieure et de consoles, mis en œuvre au droit des ouvrages en hauteur inclus sujétions de mise en œuvre, ancrage par boulins avec fixations dans les façades existantes par toutes sujétions propres à l'entreprise, ancrages permanents, etc.

L'échafaudage sera constitué des éléments et accessoires suivants :

- recettes à matériaux afin de permettre l'approvisionnement du matériel et des matériaux,

- planchers de travail de largeur 0.70 m minimum

- garde-corps en acier ou alliage aluminium constitués d'une lisse haute comprise entre 1 m et 1,10 m, d'une lisse intermédiaire à mi-hauteur, et d'une plinthe de butée de 10 à 15 cm pouvant être en bois.

- accès par plateau à trappe avec échelle incorporée au plateau et escamotable, afin de permettre l'accessibilité aux étages à raison d'un accès tous les 15 mètres maxi avec un minimum d'un par façade (cas des pignons). Fermeture des trappes par cadenas.

Distance de la paroi :

- à définir par l'entreprise avec espacement maximum suivant règles en vigueur.

Durée prévisible de chantier :

- suivant planning maitre d'œuvre / maitre d'Ouvrage

Localisation :

Façades de l'Amphi Daure, Aula Magna et Présidence du patio SA126

10.2 - Ravalement de façades par traitement D3

L'entrepreneur devra :

- Un décapage chimique (ponctuel, l'entrepreneur définira les zones non adhérentes à traiter) à évaporation lente par décapant gélifié adapté au décapage vertical sans paraffine et à évaporation lente pour une efficacité en profondeur et comprenant :
 - ✓ L'application du produit en couche épaisse.
 - ✓ Le grattage par scrapeur, au couteau ou au riflard.
 - ✓ Le renouvellement de l'opération si nécessaire.
 - ✓ Le rinçage soigneux à l'eau sous pression pour élimination de la totalité de tout résidu.
- Contrôle de l'adhérence de film de peinture.
- Elimination par grattage des zones écaillées et cloquées.
- Brossage des zones farinantes.
- Traitement des fissures et des joints.
- Lavage au nettoyeur haute pression
- Restructuration à l'identique des parties mises à nu à l'aide d'un revêtement de même type. Application d'un enduit derrière l'appentis démoli.
- La réfection locale des bétons éclatés par oxydation des armatures et comprenant :
 - ✓ Repiquage des parties non adhérentes, dégarnir largement au-delà des éclatements de façon à dégager les armatures jusqu'aux parties saines.
 - ✓ Elimination de la rouille.
 - ✓ Repousser si possibles les armatures.
 - ✓ Application d'un inhibiteur de corrosion.
 - ✓ Rebouchage à l'aide d'un mortier polymère-ciment ou d'un mortier aux résines époxydiques classé R2 minimum selon la norme EN 1504-3.
 - ✓ Elimination des pulvérulences autour de la réparation.
- La réalisation d'un traitement anticryptogamique pour aseptiser les supports et fonds contaminés par des micro- organismes par un décontaminant de type liquide 542 ou techniquement équivalent. Réalisation d'un lavage haute pression en cas de fortes contamination après un premier traitement et renouveler l'opération de décontamination.
- Arrachage des plantes grimpantes et toutes les ramifications. Brûlage des racines et nettoyage des résidus de combustion.
- Le traitement des façades par système D3 par revêtement semi épais à l'aspect mat minéral aux copolymères acryliques et polysiloxanes en dispersion aqueuse de famille 1 et de classe 7b2, conforme à la norme T30-808 et T36-005 et de classement E4-V2-W3-A1 suivant la norme NF EN 1062-1 et comprenant :
 - ✓ Une couche d'impression aux copolymères acryliques et polysiloxanes en dispersion aqueuse.
 - ✓ Le traitement des fissures ponctuelles suivant la norme NF DTU 42-1.
 - ✓ 2 couches de revêtement semi épais à l'aspect mat minéral aux copolymères acryliques et polysiloxanes en dispersion aqueuse de famille 1 classe 7b2.

Les teintes seront au choix de l'architecte. Plusieurs teintes pourront être demandées.

Le traitement devra s'arrêter au-dessus de la coupure de capillarité ou au minimum à 25 cm du sol si elle n'existe pas. Cette zone sera traitée avec 2 couches de peinture à base de pliolite ou organo-siloxane.

Localisation :

Façades de l'Amphi Daure, Aula Magna et Présidence du patio SA126

B2 - REVETEMENTS DE SOLS

1 - DEPOSE DES REVETEMENTS DE SOLS

L'entrepreneur devra la dépose des revêtements de sols PVC et carrelage ou pierre existants compris grattage des colles.

Dépose des plinthes et baguettes de seuils.

Le prix comprend, le chargement, transport, déchargement et frais de décharge éventuel

Il est considéré une présence d'amiante dans les sols PVC, peinture de sols et plinthes carrelés. **Les sols PVC, peinture de sols et plinthes carrelés amiantés seront laissés en place**.

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des sols remplacés ou créés, suivant plans de repérage et rapport amiante.

1.1 - Revêtements de sols

1.2 - Plinthes

2 - DEPOSE DES FAÏENCES

L'entrepreneur devra la dépose des revêtements muraux carrelés compris grattage des colles.

Le prix comprend, le chargement, transport, déchargement et frais de décharge éventuel

Localisation :

A prévoir pour l'ensemble des sols remplacés ou créés.

3 - TRAVAUX SUR SOLS EXISTANT CONSERVE

Comprenant :

Réfection des sols existants conservés, réalisation de complément dito existant.

Nettoyage des sols existants y compris reprise coulis et mortier de joints de carreaux ou pierre teinte adaptées aux coloris des carreaux ou pierre existant, produits conforme à la norme EN 13888.

Mise en œuvre d'une protection sur sols existants, par l'application d'un liquide de protection antitache de type WEBERKLIN ANTITACHE de chez WEBER ou équivalent.

Mise en œuvre de plinthes carrelés ou pierre assorties aux différents sols de 0.10 m de ht dito existantes. Pose au mortier colle agréé CSTB, compris coulis des joints, coupes.

Toutes sujétions de pose.

Localisation :

L'ensemble des locaux réaménagés du projet, suivant plans de repérage.

3.1 - Carrelage

3.2 - Pierre naturelle

3.3 - Plinthes carrelées

3.4 - Plinthes en pierre naturelle

4 - RAGREAGE

Sur support béton existant, fourniture et mise en œuvre d'un enduit de ragréage auto lissant, et ayant un classement UPEC compatible avec les revêtements de sols ci-après, destiné à parfaire la planimétrie du support et à compenser les épaisseurs des différents revêtements de sols.

Le ragréage sera compatible avec tous les types de chape et devra faire l'objet d'un avis technique à soumettre au bureau de contrôle.

Y compris nettoyage des supports et primaire d'accrochage.

Localisation :

A prévoir sous l'ensemble des sols neufs

5 - REVETEMENT DE SOL PVC

Revêtement de sol PVC en lés de 2.00 m de largeur, constitué d'une couche PVC calandrée recyclée armée d'un voile de verre non tissé, de type Tapiflex Essential 4 des Ets TARKETT ou équivalent.

Caractéristiques :

- Classement UPEC : U4 – P4 - E2/3 - C2,
- Classement glissance : R9
- Isolation acoustique : DL 5 dB minimum,
- Réaction au feu : Bfl s1,
- Poids total : 2.800 Kg/m²,
- Épaisseur totale de 2.00 mm,
- Résistance à la lumière = 6/8

Pose en lés inversés ou dans le même sens suivant décors choisis, par collage à l'aide de colle en émulsion acrylique préconisée par le fabricant. Traitement des joints et des rives suivant le classement de chaque local.

Plusieurs teintes au choix de l'Architecte dans la palette du fabricant. La répartition des teintes sera faite par l'Architecte.

Localisation :

A prévoir suivant plans de repérage de l'architecte (hors revêtements de sols PVC amiantés).

6 - REVETEMENT EN PIERRE

La pierre de type naturelle. Elle sera identique à la pierre existante.

La pierre sera de format identique à l'existant. Colorimétrie : identique à l'existant

La pose sera collée à la colle agréée par le fabricant.
Coulis et mortier de joints en sable et ciment CPJ dosé à 350 kg.

Les carreaux seront posés à joints réduits compris toutes coupes droites et courbes.

Localisation :

Suivant plans de repérage

7 - CARRELAGE EN CARREAUX DE GRES CERAME

Carrelage en carreaux de grès cérame pleine masse fin vitrifié de format au choix de l'architecte, glissance R9.
Carrelage de teintes au choix de l'architecte dans l'ensemble de la collection.

Classement U4 P4 E3 C2

Format 0.20 x 0.20 m de côté, épaisseur > 7.5 m/m

Les carreaux seront rectifiés et antitaches double chargement.

Pose au mortier colle compris coulis des joints

Les carreaux seront posés à joints contrariés réduits compris toutes coupes droites, biaises.

Pose du carrelage suivant plan de calepinage de l'Architecte.

Localisation :

Suivant plans de repérage

8 - REVETEMENT DE SOL EN LAMES PVC AUTO PLOMBANTES

Il sera de type Allura décibel 0.8 de chez Forbo ou techniquement équivalent.

Le sol sera en pose libre sur sol amianté (recouvrement sous-section 4).

Les lames sont 100% recyclables à envers chevrons antidérapant.

Les lames seront adaptées au sol classé U4P3E2C2.

Les lames seront de format 100 x 16.6 cm et d'épaisseur 4 mm.

Teintes au choix du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Réaction au feu CfIS1.

Pose libre sur support préalablement nettoyé, sec.

Découpe soignée des lames.

Couche d'usure 0.80 mm

Acoustique : 19 dB

Résistance poinçonnement < 0.11 mm

Toutes sujétions de mise en œuvre, de découpes et toutes sujétions de pose sur sol amianté.

Mise en place d'une baguette d'arrêt de sol en aluminium, à prévoir pour arrêt du sol au droit des marches.

Localisation :

En recouvrement de sols amianté des PVC, suivant plans de repérage et rapport amiante.

9 - PLINTHE A RECOUVREMENT

Plinthes par profil PVC banche. Hauteur 100 mm, joint lèvre formant talon pour recouvrement des plinthes existantes.
Pose à double encollage et compris coupes d'onglets en angles, suivant prescriptions du fabricant.

Localisation :

En recouvrement des plinthes amiantés, suivant plans de repérage et rapport amiante.

10 - PLINTHES

Fourniture et pose de plinthes en pierre naturelle, sapin ou carrelage de hauteur, épaisseur et teintes dito existant.

Compris coulis des joints, coupes, pièces spéciales pour traitement des angles.

Réalisation d'un fond de joint entre raccord sol/mur.

Localisation :

A prévoir dans les locaux créés, cloisons créées, en raccords au droit des ouvertures de baies et bouchements et suivant plans de repérage de l'architecte.

10.1 - Pierre naturelle

Au pourtour des pièces recevant un sol pierre

10.2 - Carrelage

A prévoir pour les sanitaires

10.3 - Sapin

Au pourtour des pièces recevant un sol PVC

11 - REVETEMENT MURAL EN CARREAUX DE FAÏENCE

Fourniture et pose de faïence murale, coloris et calepinage suivant dessin établi par l'architecte.

Caractéristiques :

- Format 0.10 x 0.10 m de côté, épaisseur > 7.5 m/m
- Aspect : uni mat coloris au choix de l'architecte
- Type : Faïence
- Carreaux pressés : groupe BIII (selon NF EN 14411)

Joints réguliers remplis en coulis ou mortier de jointoiement. Coloris au choix

Rives vues émaillées.

Pose par collage compris toutes découpes, chutes, petites largeurs, sciottages et façon de joints au ciment blanc.

Compris :

- Les joints silicone qualité sanitaire en raccordement faïence/plinthe carrelé,
- Les joints d'étanchéité en périphérie de la faïence après pose de la peinture.
- Les joints périphériques au droit des appareils sanitaires avec profil support de joint

Localisation :

Suivant indications des plans de repérage

12 - BARRES DE SEUILS

Baguettes de seuil à compensation, pour rattraper les différences de niveau entre les revêtements de sol, en aluminium avec fixations par vis et chevilles. Les barres de seuils seront posées avant les revêtements de sols.

Localisation :

Barre de seuil entre revêtement de sol de différente nature.

13 - PROFILES DE NEZ DE MARCHES

Fourniture et pose de profilés permettant l'anti-glissance des nez de marche destinés à rester apparent, en acier inoxydable qualité 1.4301 (V2A) présentant un relief antidérapant, de classe anti-glissance R10 / PC10.

Pose par collage à l'aide de la colle appropriée à la finition du support et préconisée par le fabriquant ;

Localisation :

Au droit des marches créées.

14 - DISPOSITIF D'EVEIL A LA VIGILANCE

Fourniture et mise en œuvre de clous acier inox A2-304 passivé posés sur palier d'escalier compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre.

Mise en œuvre à 50 cm de l'emmarchement à l'arrivée de chaque volée d'escalier sur toute la longueur et sur une bande de 42 cm de largeur (largeur réduite selon la norme NF P 98-351) à raison de 154 clous / ml, soit 370 clous / m².

La pose est facilitée par l'utilisation d'un gabarit de perçage. Implantation au schéma imposé par la norme NF P98-351, relative aux bandes d'éveil à la vigilance.

Compris toutes suggestions de mise en œuvre et de finition.

Localisation :

Escalier créé intérieur